



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 30 JUIN 2022

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h04. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général. Elle demande aux personnes présentes de bien vouloir éteindre leur téléphone portable. Elle prie les personnes qui ne sont pas membre du Conseil général et la presse de prendre place au fond de la salle.

1. APPEL

Sur 37 membres, 23 sont présents, 13 sont excusés, 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Au sujet du dossier Fueg, le bâtiment a été vendu. L'acheteur va remettre le bâtiment en ordre selon le permis de construire délivré en 2008. Il ajoute que très probablement ce bâtiment sera loué.

Mme Nicole Cattano

La Municipalité a revisité son annexe 2 du Règlement communal sur la gestion des déchets. L'annexe 2 concerne l'allègement de la taxe sous forme de sacs poubelles octroyés gratuitement pour 4 catégories de personnes soit : les nouveau-nés, les jeunes enfants, les personnes au bénéfice des prestations complémentaires et du revenu d'insertion et les personnes incontinentes. Pour ces 2 catégories de personnes, il faut une attestation médicale. Sur le site de la commune, il a été créé une attestation pré-remplie. Elle ajoute que jusqu'à ce jour l'annexe n'était pas très précise. Aujourd'hui, elle l'est en mentionnant le nombre de sacs dont peuvent bénéficier ces personnes.

M. Vincenzo Camuglia, annonce que ce soir il va y avoir une présentation sur l'évolution du projet de la Maison de commune et l'ancienne laiterie. Il passe la parole à M. Antonio Gomez, architecte.

M. Antonio Gomez est content d'être là ce soir pour présenter le projet sur lequel il travaille depuis pas mal de temps. Cette séance lui permet de faire un historique du sujet. Depuis plusieurs années, les 3 ou 4 Municipalités côtoyées se demandaient quoi faire avec cette laiterie. Plusieurs études, projets et bilans non satisfaisants, par rapport aux caractéristiques dudit bâtiment, ont montré qu'il n'y a quasi pas de possibilité de le mettre en valeur seul. Puis, est survenu l'incendie de la Maison de commune qu'il fallait remettre en état, reconstruire et l'idée d'un projet avec 2 bâtiments côté à côté à refaire. Avec les surfaces et les volumes, il était possible de faire un projet pour réaménager afin d'amener l'ensemble de l'exécutif et du Conseil général dans ces bâtiments, ce qui a donné naissance à ce projet développé avec MM. Cherix et Camuglia afin d'aboutir à quelque chose qui leur donne satisfaction. Il rappelle que le but de sa présence ce soir est de présenter et de rappeler les grandes lignes de ce projet suite aux transformations et compléments qui ne figurent pas dans l'ancien dossier présenté.

Il présente la dernière bouture du projet au projecteur. Différences : un sous-sol afin de grouper les archives, l'installation du four à pain dans l'ancienne laiterie, au-dessous de la salle du Conseil. Il rappelle que tout l'intérieur de la Maison de commune sera démolie et seule l'enveloppe sera gardée. Le secrétariat aurait une grande ouverture sur l'espace de liaison, entre les 2 bâtiments. La salle du Conseil est dimensionnée pour 60 personnes. Le mécanisme de l'horloge serait descendu et mis en valeur au 1^{er} étage de la Maison de commune et l'ouverture partielle de la dalle afin d'avoir une mezzanine sur le rez-de-chaussée. Dans l'espace de l'excavation, il y aurait 2 WC, le local technique pour le chauffage à sonde géothermique et panneaux solaires, un local destiné aux archives et un local divers, peut-être pour l'économat. Il nous demande de ne pas attacher trop d'importance aux intitulés des locaux et leurs dimensions, cela déroulera de diverses démarches dans l'évolution du dossier. Dans l'espace, entre les

2 bâtiments, une étude plus poussée sera faite avec les voisins de cette propriété. Il a été pensé d'y mettre le pressoir, avec un espace paysager à développer. L'aménagement de cet espace sera présenté lors de la mise à l'enquête. Il montre divers plans de la toiture et les commente. Il rappelle qu'il y a des critères, des défis à prendre en compte afin de satisfaire et réaliser au mieux dans l'intérêt de tous. Il ne lui paraît pas possible que tout le monde soit d'accord avec le projet, mais il pense que cela vaut la peine de se pencher sur la mise en valeur que peut apporter l'ensemble de ce projet à notre commune. Il ajoute que si le bâtiment de l'ancienne laiterie ne peut être agrandi, il faudrait oublier le projet, ce qui serait dommage. Il rappelle que le règlement permet une extension d'un bâtiment d'utilité publique existant et d'utiliser cette possibilité pour ce projet. Il présente également un graphisme du projet montrant la différence de la toiture avant et après.

Mme la Présidente remercie M. Antonio Gomez pour sa présentation et ouvre la discussion.

M. Tahirou Komi, qui a fait partie de la commission du préavis de l'étude, le remercie pour sa présentation. Lors de la séance, il y a eu plusieurs réflexions concernant un endroit couvert entre les 2 bâtiments, afin de protéger le déplacement des personnes pouvant transporter des dossiers. Il demande si cela a été pris en compte ou pas.

M. Antonio Gomez répond que cela a été pris en compte et que cela fait partie des réflexions du développement. La liaison peut être faite de différentes façons, transparente, opaque, forme géométrique ... C'est un point délicat, pour satisfaire un espace de détente, un espace de liaison et un espace de protection. L'une des variantes à l'étude est une dalle en pointe qui permettrait de couvrir le pressoir et permettre une liaison couverte en dur, ou en verre et métal avec de la végétation.

Mme Yolande Riche s'étonne quand il dit qu'on est « dans les clous » par rapport au règlement. Selon elle, l'ancienne laiterie, dans le PPA Village, est indiquée en brun, donc il s'agit d'un bâtiment à conserver.

M. Antonio Gomez pense que c'est un autre débat. Pour les bâtiments en brun, le règlement donne l'autorisation à la Municipalité de les démolir, de les reconstruire et même de les agrandir.

Mme Yolande Riche n'a pas lu cela et lit l'article concerné : *avant toute autorisation de démolir, la hauteur aux corniches mesurée sur le chéneau, au faîte ainsi que les pentes de toiture sont attestées par un géomètre officiel, et un dossier photos du bâtiment est produit par le propriétaire.*

M. Antonio Gomez répond que c'est la Municipalité d'une commune qui réalise le projet. Lorsqu'il travaille dans un espace dédié à l'utilité publique, il est évident que certains éléments vont être demandés et certaines applications de certains articles vont l'être aussi. Il fait exprès d'utiliser les mots "certaines applications" et non pas le mot "déroga" comme le permet le règlement. Plus tard, il faudra estimer si le droit est dépassé, si les possibilités ont été dépassées, et si que tout a été fait correctement. Il ne peut pas répondre maintenant. Il n'est pas venu ce soir pour débattre des règlements et des lois cantonales. Il est là pour présenter un projet. Le débat au sujet du règlement se fera ultérieurement entre les personnes intéressées. Pour lui, les dérogations, les applications, les questions selon lesquelles les Municipalités peuvent s'accorder des dérogations ou ne pas les donner à des tiers, pourquoi à celui-ci et pas à celui-là, est un vaste débat. Nous sommes devant un bâtiment d'utilité publique. Son état nous fait procéder à sa démolition qui permet son agrandissement selon le règlement. Il précise que dans le règlement, les dimensions ne sont pas données. Le bâtiment est agrandi selon les besoins du moment, et il précise que le périmètre n'a pas été dépassé.

Mme Yolande Riche dit qu'il est prévu d'augmenter la hauteur et les corniches, par rapport au règlement, des dossiers détaillés doivent être fournis.

M. Antonio Gomez répond que ce sera fourni et il sera clairement montré que la hauteur de la corniche sera dépassée. Il précise que la hauteur du bâtiment sera la même, peu importe l'inclinaison du toit. Il ajoute que lorsqu'on conserve un bâtiment dans son état actuel pour le rénover, comme l'église, il ne peut rien être entrepris. De son point de vue, une corniche, un faîte de toit ou une grandeur de fenêtre, sont des éléments très subjectifs. Il faut regarder l'impact que cela donne à notre village. Le reste est du droit pur qui fait le bonheur des avocats.

Mme Nadia Barbey demande si la salle présentée avec la cuisine dans le nouveau bâtiment, sera d'en faire un réfectoire ou une nouvelle salle des fêtes.

M. Antonio Gomez répond que ses idées sur l'aménagement et l'affectation de cet espace ne vont pas en coordination avec ceux de tout le monde. Il pensait faire une salle destinée à la population du village donc pas à des gens venant de l'extérieur qui la loueraient pour des fêtes privées. Un endroit pour les mamans qui vont chercher leurs enfants à l'école, pour les personnes du 3^{ème} âge qui se retrouvent pour

échanger ou jouer aux échecs ou pour simplement se retrouver. Cet endroit pourra aussi être destiné à l'utilisation des associations, des sociétés ou des groupes, qui le demandent. Il pense que cela devra se faire dans le règlement d'utilisation. Toutes les opinions sont les bienvenues. Il précise qu'en cas de déprédatations, cet espace serait fermé et mis en location sous la responsabilité d'un tiers.

M. André Favez remarque qu'en une semaine, il y a eu beaucoup de changements. Il y a une semaine, il était mentionné "salle des sociétés" et maintenant c'est autre chose.

M. Antonio Gomez lui répond que c'est sa force. La différence entre une salle de sociétés et une salle destinée aux habitants qui peuvent se réunir sous forme de groupe, de société de gym ou 2-3 personnes qui se réunissent pour boire un café, mais si l'on veut appeler cela une salle de sociétés, cela lui est égal, lui appellerait cela une salle de réunion.

Mme Yvette Jenny demande ce qu'il va advenir des locaux actuels, les bureaux de l'Administration et la salle du Conseil. En faire des lieux à louer ?

M. Antonio Gomez répond que cela fera l'objet d'un autre débat joyeux ! Il précise que c'est une discussion à avoir. Il y a des besoins pour les classes, les écoles, pour les communes ou pour des espaces de détente et d'activités. D'après les discussions qui ont déjà eu lieu, il pense que ce bâtiment sera affecté aux besoins de l'école.

Mme Yvette Jenny demande s'il s'agit d'un endroit destiné à nourrir les écoliers.

M. Antonio Gomez pense que non.

M. Georges Cherix précise qu'il s'agira de classes.

Mme la Présidente remercie M. Antonio Gomez pour sa présentation.

M. André Favez demande pour quelle raison il n'y a qu'un seul architecte qui étudie ce projet. Il lui semble que lors d'une autre discussion, il avait été demandé qu'il y ait plusieurs projets afin d'avoir plusieurs avis.

M. Vincenzo Camuglia répond que M. Antonio Gomez était déjà choisi pour faire le projet de l'appartement, donc il connaissait déjà bien le dossier. Selon M. Camuglia, cela ne servait à rien de demander à d'autres personnes.

M. André Favez demande alors pour quelle raison il n'a pas été demandé à d'autres architectes pour l'appartement.

M. Vincenzo Camuglia répond que le projet des deux bâtiments est un tout.

M. André Favez n'est pas d'accord. Il lui semble que d'habitude, il y a 2-3 personnes consultées.

Mme Antonina Monnier répond que cela coûte cher.

M. André Favez répond que l'on peut demander des propositions.

MM. Nicola Cassetta et Frédéric Strittmatter n'ont pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ORPC, M. Igor Kortchnoï lit le rapport annexé.

Pour la Polouest, Mme Illuminta lit le rapport annexé.

Pour l'ARASOL, en l'absence d'une déléguée, c'est Mme Illuminata Perna qui lit le rapport annexé.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle annonce qu'une séance extraordinaire aura lieu le 15 septembre prochain. A cette occasion, 3 préavis seront présentés. Le Bureau du Conseil va rapidement nommer des commissions pour l'étude de ces préavis. Pour les personnes désignées, elle les remercie d'annoncer leur présence ou leur absence afin de trouver des personnes disponibles, puisque la date retenue fait partie d'une période de vacances.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2022

Le procès-verbal est accepté, moins 2 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Franck Mons. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 38 membres à ce jour. Le bureau du Conseil général a enregistré la démission de M. Maxime Navarro le 15 mars 2022.

8. PREAVIS NO 6/2022 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2021

8.1 Présentation des comptes 2021 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCC) – rapport de la commission

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture du rapport.

Mme Monique Romon donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 6/2022. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'EIEVMV tels que présentés et de donner décharge au Comité pour sa gestion 2021.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Yvette Jenny demande à propos du compte 8120.436 – subvention de l'ECA - par où passe l'eau ? M. Nicola Cassetta répond que l'eau est poussée. Actuellement, l'eau du village provient de l'Entente. En cas de panne, nous serons dépannés par ce canal depuis Lausanne.

M. Georges Cherix précise que l'eau qui vient de Lausanne arrive au réservoir mais au lieu d'aller dans le réservoir, elle va directement dans cette conduite, et cela seulement en cas de panne.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôture la discussion.

Les comptes de l'EIEVMV 2021 sont acceptés, moins 1 abstention.

8.2. Présentation des comptes communaux 2021 – rapport de gestion 2021 – rapport de la commission

Mme La Présidente passe la parole à la Municipalité. Etant donné le rapport volumineux, M. Georges Cherix demande si les membres veulent sa lecture.

Mme la Présidente propose que soit lues uniquement les conclusions du rapport.

M. Igor Kortchnoï donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis No 6/2022 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2021. Au terme de la lecture, la commission propose au Conseil d'approuver les comptes 2021, le rapport de gestion pour l'année 2021, ainsi que le bilan au 31 décembre 2021, tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2021.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Marc Furrer fait une remarque concernant le rapport de gestion. Le pied de page n'est pas juste, il est noté « table des matières » au bas de chaque page.

M. Nicola Cassetta le remercie pour sa remarque.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôture la discussion.

Le préavis No 6/2022 concernant les comptes communaux 2021 et le rapport de gestion pour 2021 sont acceptés tels que présentés par la Municipalité, moins 2 abstentions.

M. Georges Cherix a quelques remarques concernant le rapport de la commission de gestion et des finances.

Romande Energie : la redevance annuelle est de CHF 50'000.00 et il pense qu'il y a eu 25'000.00 comptabilisés de façon qu'on les voyait apparaître dans les comptes 2020.

Électricité, éclairage public : il est stipulé que la consommation est passée de CHF 9'000.00 à CHF 15'000. Le contrat de maintenance est inclus dans les CHF 15'000.00. La valeur de la consommation est de CHF 8'350.00.

Dans le rapport de gestion, au sujet de l'achat de places d'accueil en crèche à Crissier en attente de places, c'est en Rente et non au Millennium comme écrit.

M. Georges Cherix demande si la commission veut ces précisions par écrit.

Mme Monique Romon répond par la négative, le procès-verbal étant signé.

Mme la Présidente précise que ce sera écrit dans le procès-verbal de cette séance.

9. NOMINATION DU BUREAU

A l'ordre du jour, le Conseil général doit élire un Président, un Vice-Président, deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants.

Mme la Présidente annonce que le Bureau du Conseil se représente au complet. Par contre, Mmes Pernet et Cuérel qui sont d'accord de se représenter, sont absentes ce soir. La Présidente demande si ces deux dames absentes peuvent être réélues si aucune autre personne ne s'intéresse à ces postes. Le Conseil accepte.

Sont réélus par acclamation :

Mme Marielle Bartolucci, Présidente

Mme Illuminata Perna, vice-Présidente

Mme Antonina Monnier, scrutatrice

M. Vincenzo Cattano, scrutateur

Mme Jacqueline Pernet, scrutatrice suppléante

Mme Françoise Cuérel, scrutatrice suppléante

10. ELECTION D'UN SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

La commission de gestion est élue pour une période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. La coutume veut que le Président sortant soit remplacé par le vice-Président et ainsi de suite.

Se présentent Mme Vivette Pilloud et M. Marc Furrer, à qui il est demandé d'expliquer leur motivation.

A la demande d'un membre la votation se déroule à bulletin secret. Les 2 candidats récoltent chacun 11 voix. Mme la Présidente donne sa voix à Mme Vivette Pilloud.

Monsieur Igor Kortchnoï, Président

Madame Yolande Riche, Vice-Présidente

Monsieur Pascal Muller, membre

Monsieur Michel Artar, membre

Madame Vivette Pilloud, suppléante

Mme la Présidente remercie Mme Monique Romon, Présidente sortante, pour son travail.

Mme Monique Romon remercie très chaleureusement les membres de la commission de gestion et des finances qui ont effectué un travail fantastique, qui se sont impliqués à fond, qui ont été très disponibles, les délais étant souvent courts. Ils ont été partiaux, intéressés et pertinents dans leurs questions. Ces personnes ont des capacités qui sont mises au profit de la commune. Elle les remercie très sincèrement pour ce qu'ils ont apporté à la commission.

L'assemblée applaudit.

partiaux : Mme Monique Romon a voulu dire impartiaux et non partiaux

11. RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Ste-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de sa Présidente, Mme Marielle Bartolucci, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. Elle s'est entretenue avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil. Celle-ci a constaté que tous les documents du Conseil Général de Villars-Ste-Croix sont très bien classés. Le Bureau du Conseil, par la voix de sa Présidente, remercie Mme Anita Cochard pour son très bon travail. L'assemblée applaudit.

12. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Aucun n'est formulé.

13. Divers

Mme Yvette Jenny demande s'il est possible de diminuer l'éclairage public.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela est à l'étude afin d'abaisser l'éclairage qui est actuellement de 70% à 30% de minuit à 6h00 le matin. Il indique que les composants de chaque candélabre doivent être changés.

M. Georges Cherix avise que c'est déjà automatique sur la route de Sullens.

M. Vincenzo Camuglia ajoute qu'il s'agit de candélabres à LED qui peuvent être modifiés pour les mettre sur horloge. Il ajoute que pour ceux de notre village, il ne peut en être ainsi, car la partie haute doit être modifiée. Il montre celui situé près de la fontaine qui est à l'essai, la lumière est blanche.

M. Igor Kortchnoï évoque la guerre que mène la Russie et il demande de réfléchir à différentes possibilités, au village, dans le but de diminuer la consommation, pour ne pas devoir subir la hausse des prix annoncée pour la fin de l'année.

M. Vincenzo Camuglia ne sait pas si c'est possible, car pour le changement des lampadaires, les pièces se font rares et cela a aussi un coût.

Mme Yvette Jenny a constaté que plusieurs communes ont demandé de ne pas arroser les gazons et d'arroser les jardins à l'arrosoir. Elle demande s'il n'est pas possible de faire la même chose dans notre commune car elle a constaté que certains propriétaires, en cette période, arrosaient leur gazon au moyen d'un jet alternatif.

M. Nicola Cassetta répond que l'on n'est pas en pénurie d'eau selon l'Entente, qu'il n'y a pas d'alerte ou de diminution d'eau, la source étant toujours au même niveau.

M. Tahirou Komi lit le texte suivant : *Mesdames et Messieurs les conseillers, dans le procès-verbal de la séance du conseil général du jeudi 10 mars 2022, il y est mentionné à la page 8, mon état « fâché » à la suite d'une intervention d'un de mes collègues. J'aimerais prier Mesdames, Messieurs les conseillers de m'excuser pour cette attitude surprenante même pour moi.*

Je pense et je crois profondément que ce n'est pas un exemple à donner et que chacun doit avoir une attitude digne et calme, rester à l'écoute et surtout dans la contradiction.

Par ailleurs, cela n'enlève en rien le fond de ma pensée.

Je présente aussi mes excuses à mon collègue qui a déjà reçu par écrit mon mea-culpa.

Je souhaite à toutes et tous une bonne fin de séance.

L'assemblée applaudit.

Mme Nadia Barbey demande s'il y a des réglages à effectuer au moment du scan des documents, car elle n'a pas pu ouvrir l'un des documents reçus, les comptes, visiblement corrompu.

M. Igor Kortchnoï pense qu'il doit regarder le manuel de la photocopieuse pour effectuer des réglages.

Mme Monique Romon demande ce qu'il advient des futurs travaux de la piste cyclable, qui semblaient urgents.

M. Georges Cherix répond que vu le refus du passage, le Canton va remettre à l'enquête le projet, pour la satisfaction des opposants, sans la liaison sur le quartier de l'Hôpital. Actuellement, le dossier fait le tour des départements cantonaux et il y aura une nouvelle mise à l'enquête, en espérant qu'il n'y ait pas d'opposition, des personnes souhaitant la liaison. Il a l'espérance que les travaux débuteront cette année encore.

M. Marc Furrer revient sur les problèmes de cyberattaque, dont il a fait une demande écrite à la Municipalité : *Est-ce que la Municipalité est confiante que ses partenaires informatiques, prennent toutes les mesures nécessaires pour se protéger contre les cyberattaques et éviter qu'un incident les affectant ait un impact sur le fonctionnement de notre administration ?*

Et est-ce que la Municipalité serait d'accord de partager les informations fournies ?

M. Georges Cherix a reçu une réponse cet après-midi. La Municipalité a pris des précautions pour les utilisateurs par un double code d'accès et il y a eu une formation questions/réponses afin de savoir comment agissait l'utilisateur. Ofisa a fait le nécessaire afin d'être performant et garantit à la Municipalité que la non-violation de notre site est assurée. Il précise que les données sont stockées uniquement en Suisse. Il nous annonce, également, que nous allons changer d'hébergeur pour la boîte mails. Actuellement, c'est Infomaniak, qui pouvait être hacké. Dès lors, il a été décidé de passer par Microsoft Office, qui offre plus de sécurité performante et fiable. Il précise encore, qu'afin de garder la qualité de la sécurité, la Municipalité ne va pas partager les informations.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la séance à 21h31, elle nous invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée applaudit.

La Présidente



Marielle Bartolucci

La Secrétaire



Anita Cochard



